



## Levier de performance, réelle conviction ou pari d'avenir... comment les entreprises de BFC intègrent la RSE



Face aux enjeux de durabilité, les entreprises, y compris industrielles, sont désormais contraintes de prendre leur part à travers notamment la RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Initialement démarche volontaire, ce pan stratégique est réglementé au niveau national mais aussi communautaire.

Applicable depuis janvier 2024, la Directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CRSD) est désormais le cadre de référence pour l'Union européenne. Issue du Pacte vert (objectif de neutralité carbone en 2050), elle renforce les exigences de transparence des entreprises, afin d'harmoniser et fiabiliser les données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Elle rend obligatoire la publication de rapports de durabilité.

En avril 2025, le Parlement européen a cependant voté la simplification du texte (directive Omnibus I). Y sont finalement soumises, les grandes entreprises cotées, européennes ou non, de plus de 1 000 salariés (au lieu de 250 dans la version initiale) réalisant 450 M€ de chiffre d'affaires ou 25 M€ de total de bilan. Elles devront déclarer en 2028. Les PME peuvent, quant à elles, se référer au standard VSME pour répondre aux demandes de leurs clients et donneurs d'ordre. Quand la 1<sup>ère</sup> mouture de la CRSD concernait 50 000 entreprises, l'actuelle n'en touche plus que 15 000.

Par ailleurs, la directive Omnibus I assouplit un autre texte RSE : la CR3D. Celui-ci obligeait certaines entreprises au devoir de vigilance vis-à-vis du respect des droits humains et environnementaux sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. La version finale se concentre sur les partenaires commerciaux directs.

### La RSE, un enjeu à toutes les strates de l'industrie

De plus en plus, les TPE et PME industrielles Bourgogne-Franche-Comté choisissent de s'adapter à ce nouveau paradigme, percevant l'opportunité de transformer une contraire réglementaire en levier de compétitivité. Malgré tout, des disparités existent.

Depuis 2 ans, les UIMM accompagnent les sociétés qui le souhaitent dans la conduite du changement à travers la mise en place de la charte "Plus engagés, plus performants" et depuis 2025, d'un label. Mickaël Bertreux, référent RSE à l'UIMM de Côte-d'Or, observe : « 80% des entreprises industrielles du département ont moins de 60 salariés, elles ne sont pas structurées pour ce type de démarche. De plus, l'instauration d'une politique RSE nécessite des changements de pratiques et un suivi. Cet aspect peut faire partie des freins. Nos outils s'adaptent bien à ce profil d'entreprises ».

Dans un premier temps, la charte permet aux chefs d'entreprises de mieux comprendre la RSE, de les « convaincre d'en parler car la réglementation qui s'applique aux donneurs d'ordre se répercute sur les sous-traitants », d'identifier les pratiques valorisables et les marges de progression. 1 500 chartes ont été attribuées en France et 32 en Côte-d'Or.

Le label, basé sur le référentiel ISO 26000, permet d'aller plus loin. « On parle de la performance globale industrielle. En plus de l'évaluation nous pouvons aider les dirigeants à construire leur plan d'actions. L'entreprise reste maîtresse de sa trajectoire mais nous pouvons l'accompagner dans une démarche cohérente avec sa réalité. »

### Un nouveau critère de compétitivité

Ce qu'ont bien compris les industriels régionaux ayant sauté le pas, c'est que la RSE fait désormais partie des indicateurs observés par les clients pour choisir leurs partenaires d'affaires, car la CRSD interroge également les grandes entreprises sur leurs pratiques en amont de la production (politique d'achats, fiabilité de leurs fournisseurs...).

## Zoom sur PLASTIFORM, entreprise régionale, qui témoigne de son expérience.

Plastiform, Besançon (25)



La société, experte dans le thermoformage pour les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, du médical et de l'électronique adapte son activité aux critères RSE depuis plusieurs années. « Le terme plastique peut faire peur, mais aujourd'hui nous recyclons et valorisons plus de 98% de nos déchets. Dès 2012, nous avons également développé une solution spécifique de conditionnement pour le luxe, à la fois biosourcée, recyclée/recyclable, et compostable », indique Olivier Rodary, président de Plastiform, 25 salariés.

Le bâtiment a été mis aux normes, avec une toiture réfléchissant la chaleur et les UV. Les nouvelles machines fonctionnent exclusivement à l'électricité et offrent une excellente efficience énergétique.

Une réflexion collective est menée autour de la mobilité des employés « Par exemple, la journée continue permet de limiter le nombre de déplacements quotidiens, nous avons donc ainsi aménagé la salle de repos pour qu'elle soit plus confortable ».

Si la RSE repose sur la volonté du dirigeant, elle doit être suivie par les équipes, véritables relais dans les services. Le renouvellement des générations participe par ailleurs à l'évolution de la culture d'entreprise.

Plastiform a fait son bilan carbone, données qu'elle intègre aujourd'hui dans ses devis, et établit son Indice de Maturité Climat, ce qui lui permet de connaître sa position par rapport aux autres plasturgistes. Labellisée Coq vert, l'entreprise vise pour 2026 une médaille EcoVadis. « Aujourd'hui, nous sommes concernés par la CSRD par le biais de nos clients qui nous demandent de nous mettre en conformité. C'est devenu un critère à l'entrée, au même titre que le prix ou la qualité. Les aspects environnementaux peuvent ainsi représenter jusqu'à 25% de la note. L'une des méthodes est d'être référencé par EcoVadis. » En complément du poste de responsable Innovation et RSE créé en 2023, une personne a ainsi été recrutée à temps complet pour gérer cette procédure.